



18 octobre 2019

Avec l'aide de l'ADEME Normandie, des collectivités engagées dans une démarche de Schéma Directeur Immobilier construisent une vision prospective de leur patrimoine bâti

En quatre ans et deux vagues successives, 30 collectivités* normandes se sont engagées dans une expérience pilote conduite en Normandie par l'ADEME et portant sur le Schéma Directeur Immobilier (SDI). L'inscription dans cette démarche permet à ces villes moyennes de construire un inventaire à 360° de leurs actifs immobiliers et de mettre en perspective des enjeux globaux jusque-là mal perçus par les élus et leur donnant à présent un meilleur éclairage sur la bonne façon de gérer le patrimoine public.

Avec 43% de la consommation énergétique nationale et 22 % des émissions de gaz à effet de serre, le secteur du bâtiment fait partie des secteurs prioritaires de l'ADEME dont l'objectif national est de diviser par 4 la consommation du parc de bâtiment d'ici 2050 (par rapport à 1990) et de la réduire de 38% dans le bâti existant d'ici l'an prochain. Soit une nécessité absolue d'engager des actions de sobriété dont la part est estimée à 30%.

Pour ces premières collectivités normandes engagées dans la démarche, on constate déjà en premier bilan, une réduction draconienne de surfaces inutilisées, à travers des déconstructions ou l'optimisation de locaux. Ainsi, plus de 20 000 m² du parc immobilier de ces 30 collectivités ont déjà été cédés, représentant pour certains territoires jusqu'à 10,5% de leur patrimoine. A ces réductions s'ajoutent la réduction de budgets de maintenance et un gain énergétique estimé à 138 GWh/an (soit environ l'équivalent de la consommation de 7.900 foyers).

Afin de toucher plus de territoires, l'ADEME Normandie organisait à Rouen jeudi 17 octobre un colloque portant sur le volet patrimonial à destination d'une centaine de participants entre élus, techniciens de collectivités et maîtres d'ouvrage du patrimoine

bâti afin de dévoiler des outils, méthodes et retours d'expériences issus des collectivités normandes déjà engagées.

- *Liste des collectivités engagées entre villes, communautés urbaines, communautés d'agglomération ou communautés de communes : Alençon, Argentan, Avranches, Bayeux, Condé-sur-Noireau, Cherbourg-Octeville, Equeurdreville-Haineville, Flers, Vire, Bernay, Dieppe, Falaise, Granville, Fécamp, Hérouville Saint-Clair, Iffs, Louviers, Mondeville, Mont-Saint-Michel, Ouistreham, Saint-Lô, Val de Reuil.*

Attaché de presse : Eric Talbot tél. 06 07 45 90 37 – talbotattachepresse@orange.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.normandie.ademe.fr